

DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
CŒUR DE FLANDRE

DÉCISION COMMUNAUTAIRE 2025_037

Objet : Autorisation de signature de l'avenant n°2 au marché M22.023 - Aménagement d'un pôle d'échanges multimodal en gare d'Hazebrouck - Lot 3 Métallerie

Le Président de la Communauté d'Agglomération Cœur de Flandre,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la commande publique, notamment son article R. 2194-8 ;

Vu la délibération n°2022/141 du 13 décembre 2023 autorisant la signature du marché 22,023 et toutes les modifications qui pourraient intervenir lors de son exécution « aménagement d'un pôle d'échanges multimodal en gare d'Hazebrouck – lot 3 : Métallerie » à la société LOISON (59427 ARMENTIERES) pour un montant initial total de 491 474,00 € HT soit 589 768,80 € TTC ;

Vu la décision communautaire 2024/117 ayant pour objet la signature de l'avenant n°1 relatif à l'ajout des prestations non initialement prévues au marché suite à un changement d'avis du bureau de contrôle, ajout d'un garde-corps au droit des clautras en façade du bâtiment pour les niveaux R+1, R+2 et R+3 ;

Considérant la nécessité d'ajouter des prestations non initialement prévues au marché de base et de supprimer une prestation du marché ;

DECIDE

Article 1 : De signer la modification de contrat n°2 relatif au marché 22.023 « Aménagement d'un pôle d'échanges multimodal en gare d'Hazebrouck – Lot 3 » avec la société LOISON (59427 ARMENTIERES) pour les travaux nécessaires suivants :

- pose de 20 arceaux de protection supplémentaire au niveau des EP pour un montant de 8 060 € HT,
 - pose de 3 ventouses 48V rupture en partie haute des ouvrants sur porte alu RDC, portail accès escalier RDC, portillons R+1 entrée véhicule pour un montant de 1 487 € HT,
 - pose de 4 chasse-roues en acier galvanisé au niveau de la façade vitrée à proximité des portes d'accès pour un montant de 2 364€ HT
 - ajout du câblage de la porte d'entrée et sortie parking pour un montant de 6 580€ HT
 - suppression des glissières de sécurité en acier galvanisé dans la rampe pour un montant de -17 424€ HT
- Le montant de l'avenant n°2 est de - 4 833,00€ HT soit - 5 799,60€ TTC.

Le montant initial du marché est donc augmenté de +35,09 %. Il revient à un montant total de 663 944,00€ HT soit 796 732,80€ TTC.

Article 2 : Ampliation de la présence décision est faite à :

- Monsieur le Sous-Préfet de Dunkerque pour contrôle de légalité
- Monsieur le Trésorier d'Hazebrouck
- Monsieur le Directeur Général des Services et aux services concernés, pour information et compte-rendu au Conseil de Communauté.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Hazebrouck, le
Le Vice-Président en charge des Finances, du pacte
fiscal et financier et de l'achat public

Jérôme DARQUES



Envoyé en préfecture le 13/03/2025

Reçu en préfecture le 13/03/2025

Publié le



ID : 059-200040947-20250313-DEC2025_037-CC

